

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU JEUDI 27 MARS 2025**

DATE DE CONVOCATION

14-03-2025

**DATE D’AFFICHAGE DE LA
CONVOCATION**

14-03-2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29
PRÉSENTS : 19
VOTANTS : 23

N° DE LA DÉLIBÉRATION

2025-27-03 - N°09

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le :

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mars, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle Corot (haut), en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick RAUSCHER, Maire

Présents :

Monsieur Patrick RAUSCHER, Monsieur Gérard PENDARIES, Stéphanie MARINHO, Alain TROUFLEAU, Camille CAVALIER, Julien ANTUNES, Sophie MAHE, Karine PENDARIES, Pierre COURCELLE, Béatrice MORCRETTE, Tony LARGEAU, Adrien GAUCHARD, Françoise FOURNIER, Laurent MORCRETTE, Céline PEURICHARD, Olivier ARLES, Sabine BOULOGNE, William SCHNEIDER, Michel CHAPUT

Absents représentés :

Mme PELOUIN	donne pouvoir à	M. RAUSCHER
Mme PIN	donne pouvoir à	M. PENDARIES
Mme JAMBU	donne pouvoir à	Mme MARINHO
Mme MOTTEAU	donne pouvoir à	Mme PENDARIES
Mme CARTAU-OURY	donne pouvoir à	M. DELIERE

Absents non représentés :

Laurent VIALANEIX, Nicolas PICAULT, Sébastien DIAZ, Sandrine FABRE, Arnaud DELIERE.

Secrétaire de séance : Béatrice MORCRETTE

OBJET : APPROBATION DU SEJOUR DE PRINTEMPS - CE2-CM1

OBJET : APPROBATION DU SEJOUR DE PRINTEMPS - CE2-CM1

Sur proposition de Monsieur Julien ANTUNES,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'avis de la commission du Syndicat Intercommunal Pour l'Enfance et la Jeunesse (SIPEJ) en date du 26 septembre 2024 portant sur la mise en place d'un séjour enfance du 22 au 26 avril 2025, à Les Châteliers dans les Deux-Sèvres, au CPIE de Gâtine poitevine pour 28 enfants scolarisés en classe de CE2 et CM1 dont 12 saintryens ;

VU l'avis de la commission Finances du 10 mars 2025 ;

CONSIDERANT que le SIPEJ (Syndicat Intercommunal Pour l'Enfance et la Jeunesse) est l'organisateur de ce séjour et le personnel pédagogique est mis à disposition par les communes participantes ;

CONSIDERANT que le coût prévisionnel par enfant pour ce séjour est de 505.00€ et comprend l'hébergement en pension complète, le transport, les activités ainsi que les besoins logistiques et matériels ;

CONSIDERANT que la tarification des séjours du service enfance proposée aux familles s'applique en fonction du quotient familial et qu'elle est comprise entre 20% et 65% du coût ;

CONSIDERANT que la tarification pour le séjour de printemps 2025 du service enfance à Les Châteliers dans les Deux-Sèvres s'applique comme suit :

	LES CHATELIERS
Tarif Plancher	101.00 €
Quotient Plancher	1250
Tarif Plafond	328.25 €
Quotient Plafond	4063
Tarif Extérieur (Coût total par jeune)	505.00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 23 voix POUR (soit à l'unanimité des personnes présentes ou représentées),

APPROUVE le déroulement d'un séjour de printemps du service enfance du 22 au 26 avril 2025, à Les Châteliers dans les Deux-Sèvres, au CPIE de Gâtine Poitevine pour 12 enfants de la Commune scolarisés en CE2 et CM1 ;



APPROUVE la tarification du séjour de printemps du service enfance telle que présentée ci-dessus ;

DIT que les crédits sont inscrits au Budget 2025, chapitre 011 ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an dits. Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture.

A Saintry-sur-Seine, le 27 mars 2025

Le Maire,


Patrick RAUSCHER



91250
SAINTRY-SUR-SEINE